

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION

92	92	66
----	----	----

PRESENTS	50
POUVOIRS Suppléants	6
POUVOIRS Titulaires	10
ABSENTS	26

Vote Pour :	66
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

16 MAI 2023

Date d’Affichage

16 MAI 2023

L’an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-deux mai à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans ces locaux, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 22 MAI 2023

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDÉT, Jean-Claude BOURGEADE, Bertrand BOUYSSIE, Patrick CAUSSE, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Muriel GEFFRIER, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Louisa KAOUANE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Elisabeth LOYER, Françoise MALAURE-NERIN, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ, Marie-Claire MATE, Francis MONSARRAT, Stéphanie NADAI-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Eric PILUDU, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Jean-Paul LALANDE à Josette MURCIA, Bernard MIRAMOND à Mireille BRUNWASSER, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Claire FITA à Blaise AZNAR, Sébastien CHARRUYER à Robert CINQ, Nicolas GERAUD à Christophe GOURMANEL, Alain GLADE à Michelle LAVIT, Régine MOULIADE à François JONGBLOET, Max MOULIS à Maryse GRIMARD, Christian SERIN à Mathieu BLESS, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Jean TKACZUK à Guy SANGIOVANNI, François VERGNES à Paul BOULVRAIS.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEUX, Julien BACOU, Thierno BAH, Philippe BARTHES, Jean-Louis BOULOC, Dominique BOYER, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Martine CLARAZ ANGOSTO, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Isabelle FOUROUX CADENE, Serge GARRIGUES, Christian LONQUEU, Agnès MERONI, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Christel PALIS, Francis PRADIER, Monserrat REILLES, Didier SALANDIN, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°124_2023

ACTES : 1.1.7

OBJET DE LA DELIBERATION : 13- Avenant n°3 au marché de « Travaux d’assainissement eaux usées et terrassement d’un talus : extension de l’assainissement collectif au lotissement Tour de Boulogne et correction du talus de la Place Saint-Roch sur la commune de Giroussens »

Exposé des motifs

Le marché relatif aux « Travaux d'assainissement eaux usées et terrassement d'un talus : extension de l'assainissement collectif au lotissement Tour de Boulogne et correction du talus de la Place Saint-Roch sur la commune de Giroussens » a été attribué le 13/06/2019 à la SAS CAUSSE ET BRUNET par la commune de Giroussens.

L'avenant n°1 en date du 09 décembre 2019 passé par la commune de Giroussens, a approuvé une plus-value de 10 400.00 € HT pour des prestations supplémentaires de raccordement provisoire.

L'avenant n°2 en date du 18 mai 2020, portait sur le transfert du contrat de la commune de Giroussens à la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet suite à la prise de compétence assainissement.

Suite à la découverte de squelettes sur le chantier, des travaux supplémentaires de réseau sont nécessaires. Les prestations supplémentaires à effectuer relevant de la responsabilité de la Communauté d'agglomération s'élèvent à 33 562.00 € HT soit une plus-value de + 34.46 % et une plus-value cumulée des avenants 1 à 3 de + 45.13 %.

Les plus-values cumulées de ces avenants étant supérieures à 15 %, nécessitent par conséquent la validation du Conseil communautaire.

Le Conseil de communauté,

Oui cet exposé,

Vu les articles R2194-2 et R2194-3 du Code de la Commande Publique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** l'avenant n°3 au marché relatif aux « Travaux d'assainissement eaux usées et terrassement d'un talus : extension de l'assainissement collectif au lotissement Tour de Boulogne et correction du talus de la Place Saint-Roch sur la commune de Giroussens », attribué à la SAS CAUSSE ET BRUNET pour des prestations supplémentaires,

TITULAIRE DU MARCHE	MONTANT INITIAL DU MARCHE	Avt 1	Avt 2	Avt 3	CUMUL DES AVENANTS EN %	TOTAL (Montant initial + avenant(s))
SAS CAUSSE ET BRUNET	97 402.00 € HT	+ 10 400.00 € HT	Sans incidence financière / Transfert du marché à la Communauté d'Agglomération	+ 33 562.00 € HT	+ 45.13 %	141 364.00 € HT

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 05 JUIN 2023

- publication - mise en ligne

Le 05 JUIN 2023

et/ou notification

Le

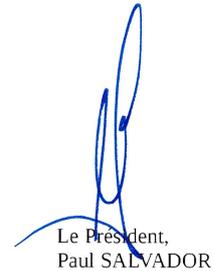
Le Président,
Paul SALVADOR



Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le 05/06/2023



ID : 081-200066124-20230522-124_2023-DE